

Électricité : surcharges 2018 (clients résidentiels)

	Dénomination	Montant tvac (c€/kWh)
Fédéral	Cotisation sur l'énergie	0,233058
	Cotisation fédérale	CREG : couverture des frais de fonctionnement de la commission de régulation de l'électricité et du gaz
		Dénucléarisation : financement des obligations découlant de la dénucléarisation des sites nucléaires BP1 et BP2 situés à Mol-Dessel
		OSP : financement des mesures sociales prévues par la loi du 4 septembre 2002 visant à confier aux CPAS la mission de guidance et d'aide sociale financière dans le cadre de la fourniture d'énergie aux personnes les plus démunies
		Clients protégés : financement du coût réel net résultant de l'application des prix maximaux
	Surcharge financement réserves stratégiques	intégrées dans tarifs de transport
	Surcharge raccordement parcs éoliens	
	Surcharge certificats verts offshore	
Wallonie	Surcharge soutien aux énergies renouvelables	intégrée dans tarif de transport
	Redevance de voirie	intégrée dans tarifs de transport et de distribution
	Redevance de raccordement au réseau électrique	0,075000
TOTAL		0,656580

[^] Surcharges unitaires applicables a partir du 1er janvier 2018 par le gestionnaire de réseau de transport ELIA telles que calculées par la CREG et ce, en application de l'Arrête royal du 24 mars 2003 fixant les modalités de la cotisation fédérale destinée au financement de certaines obligations de service public et des coûts liés à la régulation et au contrôle du marché de l'électricité. Toutefois, faisant suite à la décision de la CWaPE de prolonger les tarifs de refacturation des coûts d'utilisation du réseau de transport (y inclus la cotisation fédérale) en vigueur au 31 décembre 2017 et ce, jusqu'au 28 février 2018 inclus, les nouvelles surcharges unitaires susvisées ne seront d'application en Région wallonne qu'à partir du 1er mars 2018.

Les différences qui pourraient être observées entre les montants publiés et les montants réellement facturés aux clients finals s'expliquent notamment par la prise en compte des pertes en réseau et des injections locales propres à chaque gestionnaire de réseau actifs en Région wallonne.

Dernière mise à jour

19-12-17